

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. BROME-MISSISQUOI  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ARMAND

8 janvier 2007	Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Armand, tenue à la salle du Conseil de Saint-Armand, lundi le 8 janvier 2007 à 19h30, au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Réal Pelletier, maire.
Présences	Sont aussi présents, la conseillère et les conseillers suivants : Martin Landreville, Serge Courchesne, Marielle Cartier et Clément Galipeau.
Autres présences	La directrice générale, Jacqueline Chisholm, et douze citoyens sont aussi présents.
Absences	Madame la conseillère Ginette Lamoureux Messier et Monsieur Rodrigue Benoit sont absents.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après la prière et après avoir constaté quorum, Monsieur le maire ouvre la séance, présente l'ordre du jour et demande son adoption.

1. Prière

**ADMINISTRATION**

2. Présentation et adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre et des séances extraordinaires du 22 décembre 2006

4. Comptes du mois payés et à payer

5. Projet de règlement concernant la rémunération du maire et des conseillers

6. Approbation des salaires des employés pour 2007

7. Avis de motion pour un règlement concernant l'imposition de la taxe foncière et des tarifs de compensation pour les services pour l'exercice financier 2007

8. Dossier internet haute vitesse

**SECURITÉ PUBLIQUE**

9. Rapport du chef pompier

**VOIRIE MUNICIPALE**

10. Rapport de l'inspecteur municipal

11. Demande de resurfaçage du chemin St-Armand

**HYGIENE DU MILIEU**

12.

**URBANISME ET ZONAGE**

13. Rapport de l'inspecteur en bâtiments

14. Démarches pour former un C.C.U.

15. Participation à la carte napperon 2007 du CLD

**LOISIRS ET CULTURE**

16.

**AFFAIRES EXTERIEURES**

17. Rapport de la MRC

18. Rencontre avec les membres de la Fabrique concernant l'avenir de l'Église Notre-Dame-de-Lourdes

19. Autorisation d'utilisation de la descente du quai municipal par Activités Plein Air Philipsburg

20. Divers - Revitalisation des berges

21. Levée

07-01-2193 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Martin Landreville  
appuyé par Marielle Cartier  
et résolu

QUE : L'ordre du jour soit adopté tel que présenté en laissant le VARIA ouvert jusqu'à la fin de la séance.

ADOPTÉ

07-01-2194 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par Serge Courchesne  
appuyé par Clément Galipeau  
et résolu

QUE : Les procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 décembre 2006 et des séances extraordinaires du 22 décembre 2006 soit adoptés tel que rédigés et lus par les membres du Conseil.

ADOPTÉ

Monsieur le conseiller Rodrigue Benoit arrive à 19h40.

4. COMPTES DU MOIS PAYÉS ET À PAYER

Les comptes suivants sont présentés pour acceptation :

TOTAL DES SALAIRES PAYÉS EN DÉCEMBRE 2006 : 12 247.85 \$

LISTE DES COMPTES PAYÉS EN DÉCEMBRE 2006 :

I006154	TELUS Mobilité	36.82
I006155	Bell Canada	242.78
I006156	Bell Canada	83.32
I006157	Bell Canada	219.73

Total des comptes payés 903.97 \$

LISTE DE COMPTES À PAYER :

C700001	Luc Marchessault	239.40
C700002	Laboratoire d'analyse S.M. inc.	47.86
C700003	Régie Intermun. Élimination déchets	1 825.56
C700004	Christiane Dubé	150.00
C700005	Arpin Arlette	150.00
C700006	Techno-Contrôle 2000 inc.	159.53
C700007	Wilson & Lafleur Ltée	524.70
C700008	Propane du Suroit	735.75
C700009	M.R.C. du Haut-Richelieu	1 795.48
C700010	L'Ass. Des directeurs municipaux du Qc	336.15
C700011	Graymont (Qc) inc.	437.70
C700012	Fédération Québécoise des municipalités	54.93
C700013	Maxime Poirier	60.88
C700014	Rogers Wireless inc.	360.96
C700015	Transport Adapté L'Auto Amie inc.	2 614.41
C700016	CDS Produits de bureau	27.80
C700017	Corporation Informatique Bellechasse	3 304.55
C700018	J.A. Beaudoin Construction Limitée	1 940.00
C700019	Raymond Marie-Claire L.	614.93
C700020	Plomberie Corriveau inc.	107.11
C700021	Philipsburg Transit Ltée	69.80
C700022	Pizza Joe	116.00
C700023	Sandy Montgomery	10.00
C700024	P.A. Le Riverain-Bedford	833.70
C700025	G.E.S.T.I.M	39.88
C700026	Atelier de Mécanique Mobile de l'Estrie	369.20
C700027	Emco Corporation	2 045.65
C700028	Cargill Limitée	2 085.06
C700029	MS Vocal	2 084.15
C700030	Martin Clohosi	500.00
C700031	Sylvie Brault	100.00

Total des comptes à payer 23 741.14 \$

Je, soussignée, directrice générale de la municipalité, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées par le conseil de la municipalité.

\_\_\_\_\_  
Directrice générale

07-01-2195 Il est proposé par Marielle Cartier  
appuyé par Serge Courchesne  
et résolu

QUE : Les comptes ci-haut mentionnés au montant de 12 247.85 \$, de 903.97 \$ et de 23 741.14 \$  
soient acceptés et payés.

ADOPTÉ

07-01-2196 5. PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller Serge Courchesne, à l'effet qu'il ou un autre membre de ce Conseil proposera l'adoption d'un règlement devant porter le numéro 70-07, RÈGLEMENT CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS (ÈRES) DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ARMAND.

PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DU MAIRE  
ET DES CONSEILLERS - AVIS DE MOTION

ATTENDU QUE le montant de la rémunération versée au maire et aux conseillers (ères) est déterminé par dispositions générales de la Loi ;

ATTENDU QUE pour ces raisons, le Conseil de la Municipalité de Saint-André est d'opinion que le maire et les conseillers (ères) doivent recevoir une rémunération supérieure à celle mentionnée dans la Loi ;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Serge Courchesne lors d'une séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le huit (8) janvier 2006;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par  
appuyé par  
et résolu

QUE : Le présent règlement soit adopté et qu'il statue et décrète ce qui suit:

ARTICLE 1 : La rémunération proposée du maire est de 4 737.51 \$ à laquelle s'ajoute une allocation de dépenses de 2 368.76 \$ et celle d'un(e) conseiller(ère) est de 1 579.27 \$ à laquelle s'ajoute une allocation de dépenses de 789.63 \$.

ARTICLE 2 : La rémunération du maire et des conseillers (ères) est payable trimestriellement, soit lors des séances ordinaires de mars, juin, septembre et décembre.

ARTICLE 3 : Le présent règlement a un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2007.

ARTICLE 4 : Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ARTICLE 5 : Le règlement portant le numéro 64-06 est par le présent règlement abrogé.

07-01-2197 6. APPROBATION DES SALAIRES DES EMPLOYÉS POUR 2007

Il est proposé par Marielle Cartier  
appuyé par Serge Courchesne  
et résolu

QUE : Le salaire des employés de la Municipalité pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 31 décembre 2007, soit établi comme suit :

Jacqueline C. Chisholm	42 508.68 \$ / année
Luc Marchessault	40 934.32 \$ / année
Mélanie Bélisle	13.65 \$ / heure
Maxime Poirier	15.96 \$ / heure
Monette Poirier	11.25 \$ / heure
Grant Symington	3 000.00 \$ / année

Pompiers volontaires :

Débutants	15.00\$/heure
Pompiers 1	18.00\$/heure
Capitaine	19.00\$/heure
Assistant-Chef	19.00\$/heure
Chef	20.00\$/heure

Premiers répondants 16.00\$ / heure

Autres employés 14.00\$ / heure

QUE : Les congés fériés pour Jacqueline C. Chisholm, Luc Marchessault et Mélanie Bélisle soient :

Le Jour de l'An  
Le lendemain du Jour de l'an  
Le Vendredi Saint  
Le Lundi de Pâques  
La Fête de Dollard  
Le 24 juin  
Le 1<sup>er</sup> juillet ou si cette date tombe un dimanche, le 2 juillet  
La Fête du travail  
La Fête de l'Action de Grâce  
Noël  
Le lendemain de Noël  
Les Fêtes proclamées par le gouvernement fédéral ou provincial ou par la Municipalité  
Cinq (5) jours ouvrables de congés de maladie par période de douze mois qui sont non cumulatifs.

QUE : Les congés fériés pour les autres employés soient selon les normes du travail.

QUE : Jacqueline C. Chisholm bénéficie de quatre (4) semaines de vacances.

QUE : Mesdames Christiane Dubé et Arlette Arpin soient rémunérées 15 \$ chacune pour le nettoyage de la salle communautaire après une location, et 12 \$ de l'heure pour du grand ménage.

ADOPTÉ

07-01-2198 7. AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT CONCERNANT L'IMPOSITION DE LA TAXE FONCIÈRE ET DES TARIFS DE COMPENSATION POUR LES SERVICES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2007

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller Martin Landreville, à l'effet qu'il ou un autre membre de ce Conseil proposera l'adoption d'un règlement devant porter le numéro 71-07, RÈGLEMENT CONCERNANT L' IMPOSITION DE LA TAXE FONCIÈRE ET DES TARIFS DE COMPENSATION POUR LES SERVICES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2007

8. DOSSIER INTERNET HAUTE VITESSE

Une rencontre est prévue avec une représentante de Bell Alliance et le maire d'ici peu.

9. RAPPORT DU CHEF POMPIER

Le chef pompier est absent.

10. RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

L'inspecteur municipal est absent.

11. DEMANDE DE RESURFAÇAGE DU CHEMIN ST-ARMAND

Suite à notre demande au Ministère des Transports pour refaire la surface du chemin St-Armand, on nous informe qu'une intervention visant l'amélioration de la surface de roulement a déjà été justifiée et inscrite à leur planification quinquennal dans l'axe « conservation des chaussées ».

12. HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun sujet.

13. RAPPORT INSPECTEUR EN BÂTIMENT

L'inspecteur est absent.

14. DÉMARCHES POUR FORMER UN C.C.U.

Un communiqué sera soumis aux membres du Conseil à la prochaine séance.

07-01-2199

15. PARTICIPATION À LA CARTE NAPPERON 2007 DU CLD

Il est proposé par Marielle Cartier  
appuyée par Ginette Lamoureux Messier  
et résolu

QUE : la municipalité accepte de participer à la promotion de la carte-napperon du CLD de Brome-Missisquoi au coût de 305 \$.

ADOPTÉ

16. LOISIRS ET CULTURE

Aucun sujet.

17. RAPPORT DE LA MRC

Le règlement de base en sécurité incendie a été finalisé par Jonathan Gagnon, chargé de projet. Il sera revu par les membres du Conseil.

Le règlement sur les éoliennes a été adopté.

La réforme de la sécurité civile est à nos portes.

Le poste information touristique de Saint-Armand est toujours à l'étude avec le projet de prolongement de l'autoroute 35.

Diminution des coûts de la SQ, ramenés à 50 % des coûts réels d'ici à 2011.

18. RENCONTRE AVEC LES MEMBRES DE LA FABRIQUE CONCERNANT L'AVENIR DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME-DE-LOURDES

Monsieur le maire contactera Monsieur Robert Trempe pour planifier une rencontre en février.

07-01-2200

19. AUTORISATION D'UTILISATION DE LA DESCENTE DU QUAI MUNICIPAL  
PAR ACTIVITÉS PLEIN AIR PHILIPSBURG

Il est proposé par Marielle Cartier  
appuyée par Serge Courchesne  
et résolu

QUE : La municipalité accepte que Activités Plein Air Philipsburg inc. se serve  
de la descente du quai municipal.

ADOPTÉ

20. DIVERS

- Revitalisation des berges : Contact à faire afin d'obtenir une subvention possible  
d'une carrière.
- Calendrier pour sujets : Monsieur le maire élaborera un échéancier pour le  
traitement de différents sujets.

20H10 PÉRIODE DE QUESTIONS

Robert Nadeau : Les « no parking » sur le quai seront-ils respectés si les  
cabanes à pêche sont sorties sur le quai ? Les câbles  
optiques, est-ce que le projet est mort ?

Jean Trudeau : On a déjà des tours pour la téléphonie mobile, peut-on les  
utiliser pour les tours requises à l'internet à haute vitesse  
sans fil ? Pourrait-on négocier pour les utiliser ?  
La demande d'un groupe de citoyens pour un comité est-ce  
tombé ce projet de comité ? Le site web de la municipalité  
est-ce un projet pour 2007 ?

Josianne Cornillon : Plus de rencontres du conseil mais plus courtes, seront-elles  
publiques ? Les rencontres du CCU sont-elles publiques ?

Jean-Pierre Fourez : Financement du journal prévu en 2007 ?

Monique Dupuis : Est-ce qu'il y a une limite de temps prévu pour  
l'entreposage des cabanes à pêche dans le stationnement  
municipal et sur le quai ? La maison face au  
171 Montgomery devrait être démolie.

Jean Trudeau : Dans le procès-verbal de novembre le rôle d'évaluation  
augmente, est-ce que l'augmentation sera reflétée sur le  
compte de taxes ?

07-01-2201

21. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Marielle Cartier  
et unanimement résolu

QUE : la séance soit levée à 20h45

ADOPTÉ

---

DIRECTRICE GÉNÉRALE

Jacqueline C. Chisholm

---

MAIRE

Réal Pelletier